

27^e

**SEMAINE DE LA PRESSE
ET DES MÉDIAS
DANS
L'ÉCOLE®**

21 ▶ 26 mars 2016

**ENSEIGNANTS,
PARTICIPEZ !**



La liberté d'expression, ça s'apprend !

INSCRIPTIONS

du jeudi 7 janvier au samedi 6 février 2016 sur ▶ **clemi.fr**

POURQUOI PARTICIPER ?

POUR RECEVOIR

- les journaux et magazines réservés (les quotidiens seront datés du jeudi 10 mars 2016) ;
- le dossier pédagogique et les deux affiches de la *Semaine de la presse*.

→ Les inscrits bénéficient de l'accès aux offres spéciales des médias, en ligne sur le site du CLEMI pendant tout le mois de mars.

CALENDRIER

INSCRIPTION ET RÉSERVATION DES JOURNAUX ET MAGAZINES

DU JEUDI 7 JANVIER (12H00) AU SAMEDI 6 FÉVRIER 2016 (MINUIT)

Réservation jusqu'à 50 titres maximum

- ▶ du jeudi 7 janvier (12h00) au jeudi 21 janvier 2016 (12h00)

Réservation jusqu'à épuisement des stocks

- ▶ du jeudi 21 janvier (12h00) au samedi 6 février 2016 (minuit)

JANVIER / FÉVRIER : réception du dossier pédagogique et des affiches.

À PARTIR DU LUNDI 14 MARS : réception, en plusieurs colis, des journaux commandés.

COMMENT S'INSCRIRE ?



* Pour toute modification, adressez un courriel à semaine.presse@clemi.fr

→ Conservez le code personnel qui vous a été attribué lors de votre inscription. Il vous permettra de consulter votre panier de titres et de procéder à des compléments de réservation.

Organisez vos séquences pédagogiques

LE THÈME : LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, ÇA S'APPREND !

Ce thème vous est proposé mais vous avez toute latitude pour travailler sur d'autres sujets.

VOUS TROUVEREZ SUR LE SITE DU CLEMI

- ▶ des fiches pédagogiques, par thème et par niveau ;
- ▶ les offres spécifiques proposées par les médias partenaires en mars 2016 ;
 - ▶ les coordonnées de tous les médias inscrits ;
 - ▶ des propositions de rencontres avec les médias ;
- ▶ les coordonnées des responsables CLEMI dans chaque académie.

VOUS SOUHAITEZ ORGANISER DES RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS DES MÉDIAS

Contactez les médias, précisez le nombre d'élèves impliqués et le niveau de la classe.

Pour toute information, envoyez un courriel à : semaine.presse@clemi.fr

Les informations réglementaires de la *Semaine de la presse et des médias dans l'école*® figurent au Bulletin officiel du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche N°36 du 01-10-2015.

Le CLEMI, l'opérateur de l'éducation aux médias d'information

La mission du CLEMI

« Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information est chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif. Il a pour mission de promouvoir, tant au plan national que dans les académies, notamment par des actions de formation, l'utilisation pluraliste des moyens d'information dans l'enseignement afin de favoriser une meilleure compréhension par les élèves du monde qui les entoure tout en développant leur sens critique [...] »

Code de l'Éducation, livre III, chapitre IV, titre I^{er}, articles D. 314-99 à D. 314-106.

L'éducation aux médias et à l'information est inscrite dans la loi pour la Refondation de l'École de la République

« Il est impératif de [...] permettre aux futurs citoyens de trouver leur place dans une société dont l'environnement technologique est amené à évoluer de plus en plus rapidement. »

L'École « contribue [...] à la compréhension et à un usage autonome et responsable des médias, notamment numériques. »

« Au collège, l'éducation aux médias, initie les élèves à l'usage raisonné des différents types de médias et les sensibilise aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à cet usage. »

Loi n°2013-595, du 8 juillet 2013, d'orientation et de programmation pour la Refondation de l'École de la République.

CLEMI – 391 bis, rue de Vaugirard
75015 Paris
Tél. : 01 53 68 71 00
semaine.presse@clemi.fr

clemi.fr

Centre d'éducation aux médias d'information du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le CLEMI est un service du Réseau Canopé.